

LE REGICIDE.

DAMIENS (1757).

Suite.

A cette nouvelle, Damiens entra dans une terrible colère et accabla ses parents d'injures et de menaces. Puis, il alla demander asile à un de ses cousins, Tallis, fermier à Fiès.

Le 3 novembre, Damiens quitta Fiès et se rendit à Austreville, chez un autre de ses cousins qui portait le même nom que lui.

Après quelques jours de vagabondage, Damiens arriva, le 19, à Villers-Chât, chez un de ses parents du nom de Beau-court.

Il me semble que la justice ne s'inquiétait guère de Damiens, car il alla se loger à l'auberge du Lion-d'Or dans Arras et, pendant la première semaine de décembre, il s'occupa activement, et sans se cacher davantage, d'arranger ses affaires.

Puis, il retomba dans ses paresseuses taciturnes, passant sa vie à l'estaminet, à jouer et à boire, mais le tout sans se mettre en frais de conservation.

Le 21 décembre, il alla à la Falesque, près d'Arras, faire visite à son parent, le fermier Neveu.

Le lendemain 5, c'était un mercredi, il faisait un froid rigoureux. Damiens pria madame Fortier de lui envoyer chercher un chirurgien.

Le lendemain 6, c'était un jeudi, il faisait un froid rigoureux. Damiens pria madame Fortier de lui envoyer chercher un chirurgien.

Dans la soirée, Louis, ce frère de Damiens qui était domestique à Paris, rue Simon-le-Franc, vit venir un commissionnaire qui lui dit qu'une personne l'attendait dans un cabaret

de la rue Beaubourg. Louis y alla, et fut fort étonné d'y trouver son frère.

— "C'est mal à toi, Robert, dit Louis, d'être venu ici après ce que tu as fait. Tu n'es pas en sûreté à Paris."

Surpris d'une pareille réponse, et de la chaleur que son frère avait mise à la faire, Louis le regarda entre les deux yeux et lui dit: — "Eh! qu'est-ce que cela peut te faire, et en quoi les affaires de Messieurs du parlement te regardent-elles?"

Louis, inquiet de cette exaltation singulière, et craignant de se compromettre, refusa de s'occuper de trouver un gîte à son frère.

Et comme les deux frères se quittaient, Damiens regarda Louis plus amicalement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, et le prenant dans ses bras: — "Tiens, Louis, embrassons-nous; c'est peut-être la dernière fois que je te vois."

Le soir, Damiens arriva chez madame Ripandelly, rue du Cimetière-Saint-Nicolas-des-Champs.

Il n'y a pas de maisons ouvertes à cette heure, Damiens payait le cocher, but avec lui un verre de ratafia, et s'endormit paisiblement dans le bureau.

Le lendemain 5, c'était un mercredi, il faisait un froid rigoureux. Damiens pria madame Fortier de lui envoyer chercher un chirurgien.

Damiens n'insista pas. Le coup fait, il s'écria plus tard: — "Si elle m'avait laissé faire, je n'aurais pas frappé le roi."

Les premières réponses de Damiens avaient égaré la justice; il ne savait pas trop lui-même alors ce qu'il disait; mais quand il fut revenu des émotions de la première heure, et remis de ses souffrances, il commença à laisser voir un caractère original, une personnalité curieuse.

tent convaincu. Il laissait percer contre le clergé des raucunes tenaces. Au milieu de ses récriminations confuses contre le gouvernement, il était difficile de démêler un système, une idée suivie, mais on saisissait une animation très-vive et très-sincère contre toutes les autorités établies, et une disposition constante à prophétiser des malheurs si on ne suivait ses avis.

Le 9 janvier, Damiens remit à un officier une lettre pour le roi; en voici la copie textuelle:

"SIRE, " Je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher; mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, ayant qu'il soit quelques années d'ici, vous et monsieur le Dauphin et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande beauté qu'il a pour les ecclésiastiques, dont il accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie; et si vous n'avez pas la bonté d'y remédier sous peu de temps, il arrivera de très-grands malheurs, votre royaume n'étant pas en sûreté. Par malheur pour vous, que vos sujets vous ont donné leur démission, l'affaire ne provient que de leur part. Et si vous n'avez pas la bonté pour votre peuple, d'ordonner qu'on leur donne les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice dont le Châtelet a fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté, sur l'avis qui est très-vrai, je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente, auquel j'ai mis toute ma confiance. L'archevêque de Paris est la cause de tout le trouble par les sacrements qu'il a fait refuser. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre personne sacrée, l'aveu sincère que je prends la liberté de vous faire me fait espérer la clémence des bontés de Votre Majesté.

"DAMIENS. " J'oublie à avoir l'honneur de représenter à Votre Majesté que, malgré les ordres que vous avez donnés, en disant que l'on ne me fasse pas de mal, cela n'a pas empêché que mon seigneur le garde des sceaux a fait chauffer deux pinces dans la salle des gardes, me tenant lui-même, et ordonné à deux gardes de me brûler les jambes; ce qui fut exécuté, et leur promettant récompense, en leur disant à ces deux gardes d'aller chercher deux fagots, et de les mettre dans le feu, afin de m'y faire jeter dedans, et que, sans M. Leclerc, qui a comploté leur projet, je n'aurais pas pu avoir l'honneur de vous écrire ce que dessus.

"DAMIENS. Au dos de l'original de cette lettre est écrit: " Paraphé, ne varietur, suivant et au désir de l'interrogatoire du nommé François Damiens, en date du 9 janvier 1757, à Versailles, le roi y étant.

"DAMIENS.— LECLERC DU BRILLET.— DUVOIGNE." A cette lettre était jointe la note suivante: " Messieurs CHAGRANGE, seconde; BAISSE DE LISSE; DE LA GUIONNE; CLÉMENT; LAMBERT; Le Président DE RIEUX BONNAIX-VILLELERS; Président DU MASSY et presque tous. " Il faut qu'il remette son parlement, et qu'il le soutienne avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus et compagnie. "DAMIENS." (A continuer.)

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les commissaires nommés pour la construction du chemin de fer intercolonial donnent avis public qu'il est maintenant prêt à recevoir des soumissions pour quatre autres sections de la ligne.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS.

12 & 14 RUE St. VINCENT, MONTREAL. Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en livres d'Histoires, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc. etc.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 17 pour cent.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL a ce jour, nommé le Secrétaire d'Etat pour les provinces.

ATTENTION!!!

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent: Jean Baptiste Ethier, épicier, (coin des rues Montcalm et Mignonne.) Louis Carle, épicier, (coin des rues Visitation et Robin.)

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique. Modes et Amusements, Public tous les Samedis à Montréal, Canada.

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & Co.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 26 Janvier 1870.

Secrétaire d'Etat pour les Provinces, J. B. ROLLAND ET FILS.

M. J. B. LABELLE a l'honneur d'annoncer au public qu'il continuera ses leçons en Musique Instrumentale.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.